

**DECISION DU MAIRE**

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-ROYANS  
(Drôme)**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Vu la délibération n°61 du 13 novembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en l'étude de Me André à Saint Jean en Royans pour l'acquisition de la friche Pinat au prix de 315 000 €,

Considérant l'acte notarié signé le 15 décembre 2023 en l'étude de Me André de Saint Jean en Royans,

Considérant l'occupation des locaux, objet d'un bail dérogatoire, par l'entreprise RACCORDEMENT TIRAGE SERVICE SANCHEZ FIBRE OPTIQUE et que ce fonds artisanal a été cédé au profit de la société FIBER TECH PRO le 9 juin 2023,

**DECIDE**

- de signer le bail dérogatoire avec l'entreprise FIBER TECH PRO au prix de 1 800 € HT par mois. Le bail prendra fin au 31/01/2025.

**N°5-2024**

**OBJET :**

**Signature du bail dérogatoire  
Fiber Tech Pro**

Fait à Saint-Jean-en-Royans le 16 avril 2024

Le Maire,



Christian MORIN

